

1ER RAPIDE DE LA MARNE

PASS
SANITAIRE
OBLIGATOIRE
+ 12 ANS

23
JANVIER
2022

CHALONS EN
CHAMPAGNE

PÔLE HENRI DUNANT • 2^E ÉTAGE
1, RUE DU DOCTEUR CALMETTE



TOURNOI HOMOLOGUÉ FIDE

INSCRIPTIONS À PARTIR DE 9H00

1^{ÈRE} RONDE À 10H00

CADENCE 15 MINUTES | RONDES 9

OPEN OUVERT À TOUS

12 € ADULTE | 6 € JEUNE

RENSEIGNEMENTS & INSCRIPTIONS

Jordan AKREMANN : chalons-tournois@orange.fr ou 07 86 15 40 27

L'ÉCHIQUIER CHÂLONNAIS

PÔLE HENRI DUNANT | 2^E ÉTAGE | 1, RUE DU DOCTEUR CALMETTE | CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE

E-MAIL : CHALONS-ECHECS@WANADOO.FR | SITE INTERNET : WWW.LECHIQUIER-CHALONNAIS.COM



Rapide de la Marne 2022

Article 1 : Présentation

L'Echiquier Châlonnais le Rapide de la Marne 2022 le dimanche 23 janvier 2022 au Pôle Henri Dunant, 1 Rue du Docteur Calmette, 51000 à Châlons-en-Champagne.

Ce tournoi est ouvert à tout joueur respectant les conditions d'admission suivantes :

Comportement correct exigé :

Être licencié A ou B pour la saison en cours à la FFE (la licence peut être prise sur place) ou à une fédération reconnue par la F.I.D.E.

Article 2 : Règles et Appariements

Les règles du Jeu sont celle de la FIDE.

Appariements et classements assistés par ordinateur (programme PAPI 3.3.6)

Les appariements se font au système suisse intégral (Règles C04 FIDE)

L'article A4 de l'annexe tournoi rapide sera appliqué.

L'article III.5 de l'annexe partie sans incrément et fin de partie au KO sera appliqué.

Un joueur ne désirant pas jouer une ronde, doit prévenir l'arbitre au cours de la ronde précédente au plus tard.

Article 3 : Cadence

Rondes : 9

Cadence : 15'

Article 4 : Horaires

Vérification des licences : 9h00 à 9h45

Clôture des inscriptions : 9h45

Clôture du Tournoi :

Dimanche 23 janvier 2022, au Pôle Henri Dunant, 1 Rue du Docteur Calmette, 51000 à Châlons-en-Champagne

Horaires des rondes :

1 ^{ère} ronde	Début à 10h10
2 ^{ème} ronde	Début à 10h50
3 ^{ème} ronde	Début à 11h30
4 ^{ème} ronde	Début à 12h10
5 ^{ème} ronde	Début à 14h00
6 ^{ème} ronde	Début à 14h40
7 ^{ème} ronde	Début à 15h20
8 ^{ème} ronde	Début à 16h00
9 ^{ème} ronde	Début à 16h40
Cérémonie	Début 17h30-18h00

Article 5 : Tarifs

Droits d'inscriptions : Jeunes : 6€ Adultes : 12€

Les prix ne sont pas cumulables. Les prix du classement général, par tranches ELO et les prix spéciaux sont attribués en cas d'égalité de points de parties au joueur ayant le meilleur départage.

Chaque joueur reçoit le prix le plus important auquel il a droit. En cas de prix de montants égaux, l'ordre de priorité suivant sera appliqué :

- Prix du classement général,
- Prix par tranches ELO,
- Prix spéciaux.

Ne pourront recevoir un prix que les joueurs présents ou représentés à la remise des prix.

Article 6 : Protocole sanitaire

Les organisateurs, arbitres, et joueurs âgés de 6 ans et plus ont l'obligation de porter un masque durant la durée de la compétition. Toutes les personnes d'au moins 12 ans et deux mois ont l'obligation de présenter un pass sanitaire pour rentrer dans les locaux de la compétition.

Chaque personne entrant dans les locaux de la compétition devra signaler sa présence auprès de l'organisateur en donnant son nom, prénom, téléphone et adresse mail.

Les joueurs ont l'obligation de :

- Se passer les mains au gel hydro alcoolique avant et après la partie
- A l'issue d'un déplacement, se passer les mains au gel hydro alcoolique en retournant à leur place

Les ensembles d'échecs seront nettoyés à l'issue de chaque partie.

Les joueurs et membres nécessaires à l'organisation seront seuls habilités à se rendre dans la salle de jeu en respectant le parcours imposé.

Les joueurs devront quitter la zone de jeu à l'issue de la partie en respectant le parcours imposé.

Article 7 : Responsable Covid

Les organisateurs désignent un responsable Covid pour la durée de l'événement.

Celui-ci sera chargé de :

- Faire le pointage des personnes présentes sur la structure
- Faire respecter le protocole sanitaire
- Veiller à l'entretien régulier des toilettes

Responsable Covid : GERARD Hadrien

Article 8 : Classement

Il s'effectue en fonction du nombre de points de parties obtenu (gain=1, nulle=0,5, perte=0).

Pour le tournoi, les départages successifs sont le Buchholz tronqué, le Buchholz et la Performance.

Article 9 : Forfaits

Un joueur apparié ne se présentant pas devant son échiquier avant la fin de son temps imparti est considéré comme forfait. Tout joueur n'est apparié à une ronde que s'il justifie son absence (avant la fin de la ronde précédente). On considèrera qu'un joueur absent sans en avoir notifié l'arbitre a abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariements aient été publiés. Tout forfait et tout abandon de tournoi non justifié sera automatiquement signalé au Directeur des Sanctions de la Direction Nationale de l'Arbitrage de la FFE.

Pour signaler un forfait de dernière minute, aller voir le responsable de l'équipe d'arbitrage ou l'appeler au 07 86 15 40 27 en précisant ses noms et prénoms.

Article 10 : Contestation

Dans le cas où :

- Un résultat erroné a été enregistré
- Une partie a été jouée couleurs inversées
- Si un joueur signal l'erreur à l'arbitre après l'affichage des appariements mais avant la fin de la prochaine ronde (dès lors que les appariements de la ronde d'après sont affichés), il en sera tenu compte pour les appariements à venir.
- Si un joueur signal l'erreur après la fin de la ronde suivante, la correction aura lieu après le tournoi et uniquement dans le cadre du calcul du classement du joueur. Ainsi, l'erreur ne sera pas corrigée pour le calcul des prix.

Article 11 : Fin de partie

A l'issue de la partie, le vainqueur (ou le conducteur des Blancs en cas de nullité) annonce le résultat à l'arbitre de salle. Les joueurs doivent ranger les pièces sur l'échiquier et éteindre la pendule.

Article 12 : Nullité par accord mutuel

Les joueurs sont tenus de respecter la Charte des joueurs de la FFE et le code de l'éthique de la FIDE. Une proposition de nullité ne doit intervenir qu'à l'occasion d'un réel affrontement sur l'Echiquier.

Article 13 : Le Bye

Aucun Bye ne sera accordé aux joueurs lors de ce tournoi.

Article 14 : Rappels

Rappels de règles et de particularités propres au tournoi :

- Respecter la Charte du joueur d'échecs.
- Les téléphones mobiles devront être éteints, si le téléphone mobile d'un joueur sonne dans l'espace de jeu, le joueur en question perd la partie.
- Les joueurs ne devront posséder aucun moyen électronique de communication dans la salle de jeu.
- Si l'arbitre a des soupçons de triche envers un joueur, le joueur incriminé devra se conformer aux directives de l'arbitre. L'arbitre entamera une procédure disciplinaire auprès du Directeur des sanctions si les faits sont avérés.
- Avoir une attitude convenable
- Analyse interdit dans la salle
- Signalement des abandons non justifiés au directeur des titres et sanctions.
- Toute dégradation entraînera une exclusion.
- L'aire de jeu comprend « la zone de jeu » + les toilettes + « l'espace fumeur » + « l'espace Boisson ». Le joueur au trait ne peut quitter la « zone de jeu » sans autorisation de l'arbitre. Pendant la partie, interdiction de quitter l'aire de jeu sans autorisation de l'arbitre.
- Les pendules doivent être manipulées calmement.
- Il est strictement interdit de fumer ou de vapoter dans l'espace de jeu ainsi que dans tous les locaux désignés comme « zones non-fumeurs ») par les responsables de la sécurité du site.

Article 15 : Arbitres

- Arbitre en chef : AKREMANN Jordan AFO2 Agrée F.I.D.E
- Arbitre adjoint : GERARD Hadrien AFC
- Arbitre stagiaire : BERKI Liam

Article 16 : Jury d'appel

Une commission d'appel est mise en place et composée de 3 membres. Elle sera composée de l'organisateur ainsi que 2 joueurs du tournoi.

Article 17 : Contrôle anti-dopage

Tous les participants acceptent de se soumettre à tout contrôle anti-dopage pratiqué par un médecin agréé et à la demande de tout organisme habilité. L'arbitre se chargera de contacter les joueurs désignés.

Article 18 : Règlement accepté

Tous les participants et les spectateurs s'engagent à respecter ce Règlement Intérieur.

L'arbitre en chef
AKREMANN Jordan

L'organisateur
SALAZAR Diego

CHARTRE DU JOUEUR D'ECHECS

RESPECTER LES REGLES

- Les parties se jouent conformément aux règles du jeu telles qu'elles sont définies et adoptées par la Fédération Internationale des Echecs et par la Fédération Française des Echecs. Elles doivent être appliquées de bonne foi.
- Le résultat de la partie ou du match doit être acquis loyalement, sans bafouer l'éthique sportive et ne doit donc pas découler d'une quelconque négociation. Les comportements susceptibles de porter préjudice à un autre compétiteur ou de nature à jeter le discrédit sur notre sport sont totalement prohibés.
- Une proposition de nullité est toujours inconditionnelle. Le partage du point par accord mutuel ne doit pas résulter de considérations dont les tenants et les aboutissants se situent hors du contexte sportif et ne peut intervenir qu'à l'occasion d'un réel affrontement sur l'échiquier.

RESPECTER L'ADVERSAIRE

- Respecter l'adversaire, c'est refuser de jouer en ayant recours à des moyens illégaux, à des sources d'informations extérieures, à la tricherie.
- Respecter l'adversaire, c'est éviter de le distraire ou de le déranger de quelque manière que ce soit.
- Respecter l'adversaire, c'est s'adresser à lui en des termes toujours courtois et polis.

RESPECTER L'ARBITRE

- En participant à une compétition homologuée, le joueur accepte de jouer sous le contrôle d'un arbitre disposant de toute l'autorité nécessaire pour veiller à l'application des règles du jeu.
- Garant du respect des règlements fédéraux et du respect de l'esprit sportif, l'arbitre est un représentant officiel de la F.F.E sur les lieux du tournoi.
- Face à une décision de l'arbitre en cours de jeu, le joueur ne peut qu'obtempérer. Il peut interjeter appel oralement dans l'instant, mais dès que possible il déposera sa réclamation par écrit selon des modalités qui doivent lui être expliquées par le corps arbitral.

RESPECTER L'ORGANISATEUR

- Chaque joueur doit concourir à la bonne tenue de la compétition.
- L'inscription à une compétition homologuée implique l'acceptation des dispositions définies par le
- Règlement Intérieur affiché dans l'aire de jeu.
- Les réclamations concernant l'organisation ne sont recevables que si elles sont formulées correctement.

Le compétiteur qui transgresse la Charte du joueur d'échecs dans le cadre d'un événement homologué s'expose à des pénalités sportives ou à des sanctions disciplinaires. En s'inscrivant à une compétition organisée sous l'égide de la Fédération Française des Echecs, le joueur s'engage à respecter la présente Charte adoptée par la F.F.E le 21 juin 2003, le Code de l'Ethique » amendé par la F.I.D.E en 1996 au Congrès d'Erevan ainsi que le « Code du Sportif » édicté par l'Association Française pour un Sport sans Violence et pour le Fair-Play (A.F.S.V.F.P).